## AGGLO-BOULONNAIS.FR

## **Contrat de ville**

Le Contrat de ville de l'agglomération Boulonnaise est le cadre de référence concerté entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes et l'Etat pour réduire les disparités territoriales, les inégalités et pour améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Il est issu de la loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014.

Un appel à projets est lancé chaque année, au bénéfice des habitants qui résident dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

Vous trouverez dans les liens suivants le Contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.



 $\begin{tabular}{ll} f (thttps://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) \\ \hline \end{tabular}$ 

(https://twitter.com/aggloboulonnais)

(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)

(http://instagram.com/aggloboulonnais)

in (https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)



1, bd du Bassin Napoléon BP 755 62321 Boulogne-sur-Mer Tel: 03 21 10 36 36

> @ nous CONTACTER

## **LETTRE D'INFORMATION**

## **Votre courriel:**

Saisir une adresse e-mail valide

**✓**JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
  MARCHÉS PUBLICS
  ACCESSIBILITÉ
  MENTIONS LÉGALES
  PROTECTION DES DONNÉES
  OFFRES D'EMPLOI
  GESTION DES COOKIES